

penses de ce genre. La dépense s'élève sûrement à \$400,000, ou plus. Tout ce que nous voulons, c'est que cela soit mis dans les estimations.

Si le secrétaire, ou le financier responsable d'une compagnie de prêt, ou d'une société de construction, ou de toute compagnie, soumettant au pays un état supposé exposer la véritable condition de ses affaires, cachait, délibérément, par oubli, ou autrement, le fait que, bien que la dépense de l'année suivante ne fût estimée qu'à un certain chiffre, il y a \$400,000 qui doivent être nécessairement dépensés, que dirait le public, que dirait la presse? On dirait que c'est une fourberie, ou un acte inexécutable de stupidité. Il ne nous est pas permis, dans le langage parlementaire, de dire cela dans cette chambre, mais, à mon avis, l'analogie est parfaite.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Le fait est que nous ne sommes pas tenus, d'après la loi, de nous réunir avant douze mois.

M. FOSTER : N'allez-vous pas vous réunir?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je ne veux pas dire cela. Nous aurons tout le temps de faire ces additions, quand nous verrons ce qu'il faut. Si vous voulez la lettre stricte de la loi, la voilà. Nous faisons présentement la session de l'année. Il est très vrai qu'en toute probabilité, nous aurons une autre session, ainsi que nous l'avons déclaré et que c'est notre intention, et que de nouvelles dépenses seront nécessaires.

L'honorable député n'a aucune raison de trouver quoi que ce soit de caché dans la chose. Tout est parfaitement exposé dans les estimations principales. Et il n'était pas du devoir de mon honorable ami de présumer qu'il y aurait deux sessions distinctes du parlement; cela ne le regardait pas, et je ne vois aucune raison, ou obligation légale de demander cette somme extraordinaire.

Je ne crois pas que la place de ce crédit soit dans les estimations supplémentaires, et je doute, qu'à cette phase de la session, nous ayons le droit d'agir ainsi, c'est-à-dire d'après la pratique parlementaire. Je ne suis pas prêt à donner tout de suite une opinion positive sur le sujet, mais mon impression est que nous n'avons pas le pouvoir de faire, dans le moment, ce que demande l'honorable député.

M. DAVIN : Il est très étrange d'entendre le ministre du Commerce dire que nous pourrions ne pas avoir une session avant douze mois.

Le MINISTRE DU COMMERCE : J'ai dit ce qu'était la loi, M. le président.

M. BERGERON : Avant que nous abandonnions cet article, j'aimerais soumettre une demande à l'Orateur, et au ministre des Travaux publics. Puisque nous sommes devenus si bons ici—et tout le monde sait que nous avons abandonné le sous-sol de cet édifice—que nous n'aurons plus là ni restaurant ni buvette, nous devrions à l'avenir affecter ces chambres à d'autres fins. Ce sont des chambres très commodes, et le département des Travaux publics pourrait les mettre à la disposition des employés de la Chambre, et nous, qui n'avons que ces petits pupitre, pourrions occuper les chambres de ces employés. Tous les députés savent combien il est difficile de travailler sur ces pupitres; il est tout à fait impossible de faire quelque ouvrage, à moins d'aller à nos hôtels. Je recommanderais au

ministre des Travaux publics de convertir les chambres du sous-sol jusqu'à présent affectées au restaurant et à la buvette, en chambres pour les fonctionnaires de la Chambre qui occupent aujourd'hui un grand nombre de chambres sur les couloirs, et où les membres de la Chambre pourraient raisonnablement travailler.

M. FOSTER : Mon honorable ami, le ministre du Commerce, a répondu lui-même lorsqu'il a essayé d'excuser le gouvernement, en nous déclarant qu'il n'y avait rien de certain quant à avoir deux sessions dans le cours de douze mois, c'est-à-dire durant l'année fiscale.

Le MINISTRE DU COMMERCE : J'ai dit qu'il n'y avait aucune raison légale.

M. FOSTER : Mais subséquemment, mon honorable ami a montré qu'ils n'avaient aucune raison pour ne pas considérer la chose, et il a confirmé leurs propres déclarations au sujet d'une session de bonne heure dans l'hiver.

Le MINISTRE DU COMMERCE : C'est tout à fait exact.

M. OSLER : Personnellement, je crois que l'on doit présenter dans le budget toutes les dépenses nécessaires pour l'année. Je ne suis pas opposé cependant à ce que le gouvernement laisse de côté les dépenses de la prochaine session. Je crois qu'ils se nuiront à eux-mêmes pour une année ou deux, et je crois que moins ils demanderont dans leur budget cette année, plus ils auront de difficultés à comparer les dépenses à venir avec celles du passé.

M. MONTAGUE : Je crois que l'honorable député a soulevé une question importante. Pour défendre leur propre réputation d'économie, ils devraient accéder à la demande de l'ex-ministre des Finances et du chef de l'opposition. Faites cette comparaison. Les honorables messieurs ont toujours prétendu que le gouvernement au pouvoir devait se borner à ses propres estimations telles que soumises au parlement. Or, l'an prochain, le peuple qui ne regarde pas aux détails de cette affaire, verra que vous n'aviez prévu que tant de dépenses, et qu'il vous a fallu 4 ou 5 cent mille piastres de plus. Je crois qu'il est de l'intérêt du gouvernement d'accepter la recommandation de l'opposition.

Bibliothèque du parlement—pour payer
deux messagers sessionnaires..... \$250

M. GILLIES : A-t-on nommé deux nouveaux messagers à la bibliothèque, ou s'agit-il de deux hommes qui en remplacent deux autres qui ont été démis?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Ce sont deux hommes que le département de l'Intérieur a prêtés à la bibliothèque du parlement, je crois.

M. GILLIES : Non.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je ne crois pas qu'il y ait augmentation; mais je ne suis pas assez bien renseigné pour dire combien il y a de messagers dans la bibliothèque. On me